

377

NUMÉRO

Jeudi 14 octobre 2010

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

STRATEGIE « UE 2020 » : CONTRIBUTION DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL A LA PREPARATION DU PROGRAMME NATIONAL DE REFORME

RAPPORTEUR :
YVES DEZELLUS
AU NOM DE LA DÉLÉGATION POUR
L'UNION EUROPÉENNE
PRÉSIDIÉE PAR
EVEYLYNE PICHENOT

Les Conseils européens de mars et juin 2010 ont mis en place la stratégie « Europe 2020 » pour la croissance et l'emploi, qui vise à « la promotion de la connaissance et de l'innovation, au développement d'une économie plus durable, à l'amélioration des niveaux d'emploi et au renforcement de l'inclusion sociale » dans l'Union européenne et les États membres.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE de France) s'est impliqué dans la réflexion préalable au lancement de cette stratégie, en répondant en janvier 2010 à la consultation ouverte par la Commission européenne et en apportant sa contribution, avec les autres CES nationaux, au rapport de synthèse publié sur ce thème par le Comité économique et social européen.

**Communication adoptée
par le Bureau
du 28 septembre 2010**

La stratégie « UE 2020 », appelée à relayer la stratégie de Lisbonne après 2010, met en avant, pour sortir de la crise économique et assurer une croissance soutenable, les axes innovation, économie durable, emploi et inclusion. Chaque État membre est appelé à établir dans ce cadre un Programme national de réforme (PNR) pluriannuel. Le CESE de France, qui s'était investi dans le suivi de Lisbonne, a souhaité s'inscrire dans ce processus, en élaborant à l'intention du gouvernement, avant la rédaction du PNR français, une communication rassemblant les principales propositions issues de ses travaux récents concernant les thématiques d'« UE 2020 ».

Avertissement : cette note d'Iéna présente la communication adoptée par le Bureau du 28 septembre 2010.

I - UNE IMPLICATION PRÉCOCE ET DURABLE DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DANS LA STRATÉGIE « EUROPE 2020 », LA STRATÉGIE DE LISBONNE ET LA PRÉPARATION DES PNR FRANÇAIS

1. La stratégie « UE 2020 » vise à relayer la stratégie de Lisbonne après 2010, en la rénovant, et appelle les États membres à élaborer un PNR

La stratégie de Lisbonne visait à coordonner, pour la période 2000-2010, politique macro-économique, stratégie européenne pour l'emploi et l'inclusion et préoccupations environnementales. Des objectifs avaient été fixés à cette fin par le Conseil européen, 14 indicateurs structurels et un suivi périodique mis en place, ainsi qu'une Méthode ouverte de coordination (MOC) initiée pour favoriser la diffusion des « bonnes pratiques » entre États membres. En 2005 et 2008, chaque État membre avait été chargé d'élaborer un Programme national de réforme (PNR) pluriannuel, ainsi qu'un rapport annuel de suivi décrivant la mise en œuvre des mesures prévues dans le PNR et analysant leurs résultats.

En partie du fait de la crise, le bilan de la stratégie de Lisbonne s'est révélé mitigé en Europe et en France. La stratégie « UE 2020 », appelée à relayer la stratégie de Lisbonne après 2010, vise à sortir de la crise économique et à assurer une croissance plus forte, durable et créatrice d'emplois, de manière à préserver la viabilité des modèles sociaux européens et le bien être social. Pour y parvenir, l'accent est mis sur le renforcement de la coordination économique entre États membres, sur des réformes structurelles visant à doper productivité, compétitivité et potentiel de croissance, sur le rétablissement de la stabilité macroéconomique et le retour à une évolution viable des finances publiques.

Pour renforcer son opérationnalité par rapport à la stratégie de Lisbonne, le nombre des objectifs européens et des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi retenus par le Conseil européen, chargé de son orientation et de son suivi, a été réduit. La Commission européenne doit présenter d'ici fin 2010 sept initiatives européennes phare pour stimuler les progrès dans chacun des thèmes prioritaires. Chaque État membre étant appelé à définir dans ce cadre à l'automne ses objectifs nationaux à la lumière des grands objectifs européens, et à établir un PNR en vue du Conseil européen de mars 2011, le CESE de France a souhaité s'inscrire dans ce processus.

2. L'implication du CESE de France dans le suivi de Lisbonne, des PNR et dans la réflexion préalable au lancement d'« Europe 2020 »

Le CESE de France s'est impliqué très tôt dans le suivi de Lisbonne. Dès 2003, il publiait une communication Processus de Lisbonne : contribution du Bureau à partir des avis du Conseil préparatoire au Sommet de printemps 2004, pour valoriser ses avis auprès des instances préparant l'expression de la France lors des Conseils européens. Un travail du même type a été réalisé en 2004 et 2005. En parallèle, notre assemblée a effectué, en 2005, 2007 et 2009, un exercice original portant sur le suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne. Du fait de cette implication soutenue, le gouvernement lui a confié une saisine pluriannuelle sur le suivi du PNR 2005-2008.

Un dispositif de travail adapté a été mis en place à cette fin au sein de notre assemblée et des contacts réguliers établis avec le Secrétariat général des Affaires européennes (SGAE), qui, placé auprès du Premier ministre, élabore le PNR de la France et ses rapports de suivi. Depuis 2006, le SGAE consulte la délégation pour l'Union européenne du CESE de France sur les projets de PNR et de rapport annuel de suivi, avant leur transmission à la Commission européenne. Le CESE de France a ainsi contribué à la préparation du PNR 2008 et à son suivi par trois communications.

Une conférence sur la stratégie de Lisbonne, co-organisée avec le ministère de l'Industrie, s'est tenue le 5 décembre 2008, pendant la présidence française du Conseil de l'Union européenne, au Palais d'Iéna, siège du CESE de France, suivie, le même jour, par une réunion des coordinateurs de cette stratégie pour les 27 états-membres.

Le CESE de France s'est de même impliqué dans la réflexion préalable au lancement de la stratégie « UE 2020 », en répondant en janvier 2010 à la consultation lancée à cette fin par la Commission européenne et en apportant auparavant sa contribution, avec les autres CES nationaux des États membres, au rapport de synthèse publié par le Comité économique et social européen. Il a donc pris les dispositions nécessaires pour contribuer à la préparation du nouveau PNR français, élaboré dans le cadre d'« UE 2020 ».

II - L'APPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL À LA PRÉPARATION DU PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME 2011-2014

Pour contribuer utilement, notre assemblée a choisi d'**anticiper, pour que sa participation à la préparation du nouveau PNR puisse aller au delà d'une simple consultation.** Elle a ainsi adressé au gouvernement une communication qui rassemble ses principales propositions entrant, depuis deux ans, dans le champ de la stratégie « UE 2020 », en les déclinant selon les quatre axes innovation et économie de la connaissance ; économie durable ; emploi ; inclusion, choisis par le Conseil européen pour structurer « Europe 2020 », afin que le gouvernement puisse en tenir compte de manière plus opérationnelle dans l'élaboration du PNR.

Cet exercice s'inscrit dans le contexte particulier constitué par la crise financière, économique et sociale, qui continue de toucher durement les économies européennes. De ce fait, cette communication aborde aussi dans son préambule des aspects internationaux et européens, ceux-ci étant susceptibles d'avoir un impact majeur sur la compétitivité, la croissance, l'emploi et l'inclusion dans notre pays. Est notée à cet égard la nécessité de conforter l'assainissement du système financier aux niveaux international, européen et national, d'engager la réforme du système monétaire international, de tendre vers une meilleure organisation du commerce international, de prendre en compte les exigences du développement durable, ainsi que de réguler les marchés des matières premières.

La communication appelle également à renforcer la cohérence et l'ambition de la relance européenne, en intensifiant la coopération, en ajustant le calendrier de l'assainissement à celui de la reprise et en redéfinissant le Pacte de stabilité et de croissance pour aboutir à un nouveau « Pacte de croissance et de stabilité », dont la mise en œuvre associerait étroitement le Parlement européen. Un renforcement de l'effort communautaire de recherche (avec des moyens accrus pour le Programme-cadre), une accélération de la réalisation des projets d'infrastructure prioritaires prévus dans le cadre du Réseau transeuropéen de transport, un accroissement des ressources à la disposition de l'Union et une adaptation de la fiscalité à la nouvelle donne sont aussi souhaitables.

1. Redresser la compétitivité de la France par l'édification de l'économie de la connaissance

L'enjeu d'édifier l'économie de la connaissance pour redresser la compétitivité est majeur pour notre pays. En dix ans, de 1998 à 2008, la part des exportations françaises dans les exportations de marchandises de la zone euro est passée de 17 % à 13,2 %, et la France consacre aujourd'hui à la R&D ½ point de PIB de moins que l'Allemagne. Aussi, accentuer l'effort de formation de tous, réduire le nombre de jeunes sortant du système scolaire sans qualification, développer l'apprentissage, l'enseignement supérieur et l'alternance, rendre plus efficace le marché de la formation continue et réduire l'inégalité d'accès à la formation professionnelle, doit être un objectif majeur du PNR. Il est impératif à cet égard que l'engagement du gouvernement d'augmenter de 25 % d'ici à 2012 le budget de R&D et de 50 % celui de l'enseignement supérieur soit tenu. Sont également nécessaires la mise en œuvre des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, leur bonne articulation avec les pôles d'innovation, l'investissement de la recherche dans les pôles de compétitivité, le renforcement de la base industrielle de la France et du nombre de ses entreprises intermédiaires, la mise en place d'une politique industrielle européenne et le développement de partenariats bi-nationaux avec d'autres États membres.

2. Restaurer une dynamique économique et une croissance durable

Restaurer une dynamique économique passe par un rééquilibrage entre soutien de la demande, en particulier des catégories les plus fragiles, et soutien de l'offre, notamment en accompagnant le développement des entreprises et en confortant l'épargne longue. La construction massive de logements adaptés aux besoins, ainsi que des investissements dans les infrastructures de transport et pour favoriser le développement numérique des territoires, peuvent y contribuer. Il importe aussi de maîtriser déficits et endettement publics sans compromettre la croissance et de remettre à plat notre système de prélèvements obligatoire via une réforme d'ensemble de la fiscalité soucieuse d'efficacité économique et de justice sociale. Promouvoir une politique d'environnement ambitieuse suppose entre autres d'améliorer l'efficacité énergétique en matière d'habitat et de transports, de préserver biodiversité et ressource en eau, mais aussi de structurer la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) autour des transitions vers un développement durable en favorisant la concertation et en articulant SNDD et PNR.

3. Faire de la création d'emplois une priorité du PNR

Pour intensifier la lutte contre le chômage, les pouvoirs publics doivent faire preuve d'un volontarisme similaire à celui qu'ils ont manifesté pour empêcher l'effondrement du système financier, en accompagnant les réformes par un réel dialogue social. Si l'on souhaite enrichir la croissance en emplois, il faut d'abord s'interroger sur le maintien des subventions accordées aux heures supplémentaires. Pour augmenter l'employabilité des salariés, il importe que les périodes d'inactivité ou de chômage partiel soient davantage mises à profit en vue d'accéder à une formation qualifiante ou à des compétences transférables. Il faut aussi anticiper les mutations des métiers et des emplois, augmenter temporairement les contrats aidés et mettre en œuvre un financement de la protection sociale plus favorable à l'emploi. Il est également nécessaire de mieux protéger les salariés en luttant contre la segmentation du marché du travail, en sécurisant les parcours professionnels, en déverrouillant l'emploi avec un contrat de travail rénové, en assouplissant les mesures de chômage partiel et en accompagnant plus efficacement les demandeurs d'emploi. Il faut enfin faciliter l'insertion professionnelle des jeunes, en particulier ceux des quartiers populaires, rendre effective l'égalité professionnelle entre femmes et hommes et relever le défi de l'augmentation du taux d'emploi des seniors.

4. Renforcer la cohésion sociale et territoriale

Son système de garanties sociales a permis à la France de moins souffrir des difficultés économiques actuelles que ses partenaires occidentaux, mais celui-ci connaît des difficultés structurelles et des déficits que la crise met en évidence. Notre assemblée propose, pour le consolider, d'investir dans les réformes et dans la définition des risques à couvrir à moyen et long terme, ainsi que d'investir dans le social pour optimiser la dépense sociale. Il faut aussi développer la prévention, l'éducation et améliorer la prise en charge en matière de santé, ainsi que promouvoir la santé des travailleurs, notamment en encadrant plus strictement le travail de nuit. Des propositions sont formulées pour réorienter la politique du logement vers le développement de l'offre accessible, à moyen et long terme, et pour renforcer les moyens permettant de faire face à la demande des bénéficiaires du droit au logement, afin d'apporter une réponse opérationnelle à l'urgence. Il importe enfin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion, de réduire la fracture territoriale en appuyant la redynamisation des Zones franches urbaines et de développer la solidarité intergénérationnelle.

Le Secrétariat général des Affaires européennes souhaite pouvoir consulter le CESE de France sur le projet de PNR quand celui-ci aura été établi.

Yves DEZELLUS

Né le 15 août 1952
à Evreux (27)

Marié, 2 enfants



- Membre du groupe de la Coopération
- Membre de la section du Travail
- Membre de la délégation pour l'Union européenne

Diplômes

- UER Sciences économiques de Caen
- Diplômé de l'Institut d'administration des entreprises (IAE)
- Cycle des Hautes études pour le développement économique (IGPDE) Bercy
- Cycle des Hautes études européennes de l'ENA - Promotion Felipe Gonzalez

Activités professionnelles

Depuis 2009 : Directeur délégué au développement à l'attractivité du territoire du Grand Evreux Agglomération

2006-2009 : Directeur général de la Confédération générale des sociétés coopératives de production (CGSCOP)

2005-2006 : Directeur des services de l'action économique du département des Landes

2001-2005 : Directeur des études et du développement, Société d'économie mixte du département de la Charente-Maritime

1996-2001 : Directeur général de deux *joint ventures* en Asie centrale

1989-1996 : Président fondateur de CGF Entreprises filiale de la Compagnie générale maritime (CGM)

1975-1989 : Directeur financier dans l'industrie dérivée du pétrole

Autres activités

- Président fondateur de l'Association nationale pour le capital risque de proximité (ANCP)
- Ancien vice-président, membre du Groupement national de la coopération (GNC)
- Ancien membre du Conseil supérieur de la coopération (CSC)
- Membre du Conseil supérieur de la participation (CSP) représentant le Conseil économique, social et environnemental sur proposition de son président
- Ancien administrateur titulaire du Conseil national du Crédit coopératif
- Membre titulaire du Conseil national de l'information statistique (CNIS) par décret de Mme Christine Lagarde, ministre de l'Économie, des finances et de l'emploi

